

Catherine LE LAN
Adjointe déléguée à la famille,
l'enfance, la jeunesse et l'éducation

Le 20 mai 2014

Mesdames, Messieurs les représentants des parents d'élèves,

Monsieur le Maire et moi-même, vous remercions pour votre participation à la réunion relative à la réforme des rythmes de l'enfant qui s'est tenue le 15 mai dernier, et pour nos fructueux échanges.

La concrétisation d'une politique éducative globale est un enjeu majeur de notre mandature ; nous avons donc souhaité, dès notre prise de fonction accorder une place prépondérante au dossier de la réforme des rythmes de l'enfant.

Comme indiqué lors de cette rencontre, nous avons souhaité avec Monsieur le Maire réexaminer ce dossier et vous avons précisé que nous étions favorables à la mise en place de ces nouveaux aménagements du rythme de l'enfant.

Toutefois, après une étude approfondie du dossier, il nous est apparu que, sur la base de l'organisation et des horaires soumis par la précédente mandature, la ville de Vence ne serait pas en capacité d'assurer en septembre 2014 la mise en place de la réforme, dans les conditions de sécurité, de qualité éducative, et de bon fonctionnement des accueils périscolaires.

En effet, la ville de Vence compte 1480 élèves en écoles primaires et maternelles sur 8 établissements et 57 classes. Faute de locaux et de capacité à déplacer les enfants sur 45 minutes à 1 heure de nouvelles activités périscolaires, celles-ci se dérouleraient sur les classes, nécessitant près de 120 agents.

Un redéploiement du personnel en poste permettrait de dégager un effectif maximum de 40 agents ce, sans prise en compte des qualifications ou dispositions à l'encadrement d'enfants. Le potentiel en recrutement de la commune est, par ailleurs, fort limité du fait de notre position géographique.

Au bénéfice de ce constat et au vu de l'état d'avancement du dossier, nous avons donc sollicité auprès de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale la possibilité pour la commune de bénéficier des mesures d'assouplissement issues du décret n°2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires. Nous souhaitons, en effet, pouvoir regrouper les activités périscolaires sur un après-midi, variable selon les groupes scolaires. Dans ce cadre, la semaine d'enseignement comporterait vingt-quatre heures réparties sur huit demi-journées par semaine, dont cinq matinées, avec des journées d'enseignement de 5 h 45 et un maximum de trois heures trente par demi-journée.

Les activités périscolaires pourraient ainsi se dérouler sur un après midi différent par secteur avec un regroupement des écoles en quatre groupes scolaires comprenant école maternelle et élémentaire : Groupe scolaire de l'ouest, du Suve et les deux groupes scolaires pour le centre, comptabilisant en moyenne de 13 à 17 classes.

Cet aménagement influencerait sur la qualité du service rendu par la qualification des ressources humaines et du projet éducatif. Un travail partenarial avec la communauté éducative permettrait l'élaboration d'un projet éducatif de territoire.

En matière de ressources humaines, les aménagements permettraient de porter l'équipe d'encadrement à une trentaine d'agents diplômés ou expérimentés qui assureraient les activités sur les groupes scolaires tous les après midi de la semaine. Les aménagements permettraient en outre de porter les taux d'encadrement aux normes accueil de loisirs allégées.

Dans ce cadre, la commune assurerait des formations complémentaires aux animateurs positionnés sur ces temps de d'activités. Cette nouvelle organisation nous conduirait, parallèlement, à revoir les emplois du temps des agents en encadrement des garderies, études et pause méridienne ce qui serait l'occasion de professionnaliser les agents par métiers et d'améliorer leurs conditions de travail. Le recrutement complémentaire, moins conséquent, serait par ailleurs plus attrayant pour les encadrants, du fait du nombre d'heures et de la possibilité de mise en place de véritables projets avec une véritable plus valeur pour les enfants, et s'inscrivant plus aisément dans les projets d'écoles.

Cet aménagement permettrait alors à la commune de constituer une équipe d'animation constituée d'animateurs BAFA intervenant actuellement sur les accueils de Loisirs, qui assurerait l'accueil sur les quatre sites. Cette équipe serait complétée par des ATSEM référentes pour chaque école maternelle, des animateurs sportifs BPJEPS du service des sports, du personnel d'animation exerçant sur d'autres services ressources : médiathèque, centre culturel..., des enseignants, des associations ou intervenants extérieurs,

Au surplus, sur le plan qualitatif, ce regroupement des activités périscolaires permettrait la mise en place de réels projets d'activités, encadrés majoritairement par des professionnels de l'animation. Un partenariat avec des associations culturelles et sportives, qui pourraient plus facilement s'inscrire dans le projet. Cette démarche permettrait l'accès au patrimoine milieu naturel et culturel de la commune, aux structures municipales ou associatives comme la médiathèque, le conservatoire, le château de Villeneuve, Vence Cultures.... Dans cette organisation, les écoles le plus éloignées géographiquement du centre ville pourraient également accéder à l'ensemble des structures et des ateliers proposés hors l'école.

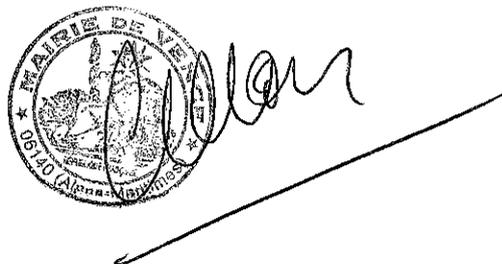
C'est ce pourquoi, après avis pris auprès de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale et de Monsieur le Directeur Académique ses Services de l'Education Nationale quant à la recevabilité de notre demande, nous avons souhaité vous soumettre la proposition d'organisation suivante pour l'ensemble des groupes scolaires, sauf problèmes de transport, par exemple le Suve.

Des matinées de 3h30 d'enseignement de 8h30 à 12h afin de redistribuer les temps d'apprentissage sur les matinées. Une pause méridienne réduite à 1h45 à la demande du corps enseignant. Trois après midi d'enseignement de 13h45 à 16h afin d'alléger la journée scolaire des enfants. Et enfin un après midi d'activités en lien avec les projets d'école dans le cadre d'un Projet Educatif De Territoire.

Ces aménagements seront présentés, pour approbation, lors des différents conseils d'école extraordinaires planifiés entre le 23 et le 27 mai, sachant que ce dossier comprenant une première ébauche du Projet Educatif de Territoire, devra être adressé pour le 6 juin à monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

Comptant sur votre présence et vous remerciant de votre implication au service des écoliers vençois; je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération.

Catherine LE LAN
Adjointe déléguée à la famille, l'enfance, la jeunesse et l'éducation

The image shows a circular official seal on the left, featuring a central emblem and the text "MARIE DE VEVOY" at the top and "09120" at the bottom. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be "C. Le Lan". A long, thin horizontal line is drawn below the signature.